

Le sénateur MACDONALD: Je ne me préoccupe pas outre mesure de cette disposition.

L'hon. M. NOWLAN: Vous remarquerez les mots "avec une prévision de son effet sur les besoins de la Société pour l'exploitation". Le Gouvernement a été d'avis, et j'estime encore moi-même, qu'une fois l'engagement du Gouvernement obtenu à l'égard d'un programme quinquennal d'immobilisations, avec une prévision de son effet sur les disponibilités pour l'exploitation, la Société Radio-Canada aurait la garantie implicite que le gouvernement fournirait, dans ces circonstances, les deniers nécessaires à l'exploitation durant la période quinquennale. Bien entendu, vers la fin des cinq années, il faudra des avances et il se peut qu'on ait à fournir des fonds en excédent des prévisions. Par exemple, si nous nous lançons dans la télévision en couleur, je puis prévoir la nécessité d'une augmentation sensible par rapport à toute prévision que nous pourrions faire au moment actuel, alors que la télévision en couleur n'entre pas dans nos projets immédiats. Toutefois, cette éventualité pourra se produire. Il en va de même pour la pénétration dans les régions septentrionales, où un programme soutenu d'expansion pourra se réaliser grâce à cette combinaison d'un budget annuel et d'un programme quinquennal d'immobilisations approuvé par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire par voie législative. Le gouvernement pourrait le désavouer, mais il ne le fera pas. Vous reconnaîtrez tous que, sauf s'il survenait quelque désastre et peut-être un changement de gouvernement (aucun gouvernement ne pouvant engager un gouvernement futur), la Société Radio-Canada a devant elle un programme quinquennal approuvé par le gouverneur en conseil, ainsi qu'une prévision de son effet sur les dépenses d'exploitation.

Le sénateur LAMBERT: Vous ne mettez pas en pratique la proposition qu'a formulée la Commission Fowler et où il était question d'une somme de 500 millions? Le programme quinquennal d'immobilisations comporte-t-il une somme quelconque?

L'hon. M. NOWLAN: Non, nous n'avons fixé aucune somme dans le cas du plan quinquennal qui nous sera soumis, mais nous le ferons l'hiver prochain; il va falloir que nous voyions ce que représente cette somme extrêmement élevée d'un demi-milliard pour cinq ans.

Le sénateur MACDONALD: Je me préoccupe surtout du budget de capital et du budget d'exploitation indiqués à l'article 35(1). Il me semble que si un budget d'exploitation est déposé à la Chambre, disons en février pour l'année à venir, il vaudra jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Or, le Parlement s'ajourne en août pour ne se réunir de nouveau qu'en février. La Société Radio-Canada peut dresser ses plans mais elle ne saura pas si le Parlement les approuvera, et il lui est impossible d'élaborer des projets pour plus d'une année à l'avance. Il me semble qu'il vaudrait mieux que le budget d'exploitation de Radio-Canada englobât une période de cinq ans; cela importerait beaucoup plus, je crois, dans le cas de l'exploitation qu'en ce qui concerne les immobilisations et je ne puis comprendre pourquoi le Gouvernement a fait l'inverse de ce qu'avait proposé la Commission Fowler.

Le sénateur BRUNT: Comment se faisait l'exploitation dans le passé? Selon un budget annuel?

L'hon. M. NOWLAN: Cela s'est produit. Il y a eu un budget annuel au cours des deux ou trois dernières années. Le Parlement le votait en entier. Tout d'abord, lors de la création de la Société Radio-Canada il y a vingt-deux ans, elle constituait un organisme rentable; elle tirait son revenu de la redevance sur les appareils récepteurs de radio, c'était là un revenu commercial dont la Société devait se contenter. S'il lui arrivait, comme à toute autre société, de dépenser plus que son revenu, force lui était de se restreindre. Elle faisait ses